

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Intercommunale de Distribution d'Eau de Nandrin - Tinlot et Environs**
Forme juridique : Société coopérative de droit public
Adresse : Route du Condroz N° : 319 Boîte :
Code postal : 4550 Commune : Nandrin
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Huy
Adresse Internet :
Adresse e-mail : idenandrin@skynet.be

Numéro d'entreprise 0203.989.614

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 07-02-2020

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 26-06-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2023 au 31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 14, A-app 15, A-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DAL MOLIN Bruno

Administrateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

POLLAIN Daniel

Administrateur - fin de mandat le 20/10/2023
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

COP Eric

Président du Conseil d'Administration
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

RACELLE Gregory

Vice-Président du Conseil d'Administration
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

LEJEUNE Isabelle

Administrateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

PLANCHAR Malory

Administrateur - Début de mandat le 06/11/2023
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

LEMMENS Michel

Administrateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

HERBIET Sébastien

Observateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

FAGNOUL Tristan

Administrateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

N°	0203989614	A-app 2.1
----	------------	-----------

PITON & CIE REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (N° DE MEMBRE B0646) (B 0646)

0884529934
Voie de l'Air Pur 56
4052 Beaufays
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	0	0
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.854.724</u>	<u>1.944.076</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	0	0
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.853.980	1.943.332
Terrains et constructions		22	932.052	967.014
Installations, machines et outillage		23	918.074	970.240
Mobilier et matériel roulant		24	3.854	6.078
Location-financement et droits similaires		25	0	0
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	0
Immobilisations financières	6.1.3	28	744	744
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.137.756</u>	<u>1.124.005</u>
Créances à plus d'un an		29	0	0
Créances commerciales		290	0	0
Autres créances		291	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	25.731	30.107
Stocks		30/36	25.731	30.107
Commandes en cours d'exécution		37	0	0
Créances à un an au plus		40/41	514.011	581.734
Créances commerciales		40	482.711	536.998
Autres créances		41	31.300	44.737
Placements de trésorerie		50/53	406.540	403.657
Valeurs disponibles		54/58	181.199	108.507
Comptes de régularisation		490/1	10.274	0
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.992.480	3.068.081

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>2.340.202</u>	<u>2.606.065</u>
Apport		10/11	435.067	435.067
Disponible		110	0	0
Indisponible		111	435.067	435.067
Plus-values de réévaluation		12	1.054.182	1.054.182
Réserves		13	479.891	740.289
Réserves indisponibles		130/1	57.265	57.265
Réserves statutairement indisponibles		1311	57.265	57.265
Acquisition d'actions propres		1312	0	0
Soutien financier		1313	0	0
Autres		1319	0	0
Réserves immunisées		132	0	0
Réserves disponibles		133	422.626	683.024
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	0	0
Subsides en capital		15	371.063	376.529
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19	0	0
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>30.989</u>	<u>30.883</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	30.989	30.883
Pensions et obligations similaires		160	0	0
Charges fiscales		161	0	0
Grosses réparations et gros entretien		162	30.989	30.883
Obligations environnementales		163	0	0
Autres risques et charges		164/5	0	0
Impôts différés		168	0	0

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	621.290	431.132
Dettes à plus d'un an	6.3	17	45.000	65.000
Dettes financières		170/4	45.000	65.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	45.000	65.000
Autres emprunts		174/0	0	0
Dettes commerciales		175	0	0
Acomptes sur commandes		176	0	0
Autres dettes		178/9	0	0
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	574.583	365.249
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	25.000	25.000
Dettes financières		43	0	
Etablissements de crédit		430/8	0	
Autres emprunts		439	0	
Dettes commerciales		44	454.601	244.430
Fournisseurs		440/4	454.601	244.430
Effets à payer		441	0	0
Acomptes sur commandes		46	11.630	11.246
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	72.228	72.704
Impôts		450/3	11.188	18.002
Rémunérations et charges sociales		454/9	61.041	54.702
Autres dettes		47/48	11.123	11.869
Comptes de régularisation		492/3	1.707	883
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.992.480	3.068.081

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	1.362.848	1.291.822
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	30.840	0
Chiffre d'affaires		70	945.978	896.501
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	377.793	419.057
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	586.995	543.056
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	145.088	148.433
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	29.761	1.031
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	105	24
Autres charges d'exploitation		640/8	737.462	727.410
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	165.255	76
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-301.819	-128.209
Produits financiers	6.4	75/76B	44.751	37.647
Produits financiers récurrents		75	44.751	37.647
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	38.789	37.595
Produits financiers non récurrents		76B	0	0
Charges financières	6.4	65/66B	1.595	2.281
Charges financières récurrentes		65	1.595	2.281
Charges financières non récurrentes		66B	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-258.664	-92.842
Prélèvement sur les impôts différés		780	0	0
Transfert aux impôts différés		680	0	0
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	1.734	13
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-260.398	-92.856
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	0	0
Transfert aux réserves immunisées		689	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-260.398	-92.856

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-260.398	-92.856
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-260.398	-92.856
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	260.398	92.856
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	0	0
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	284.321
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	284.321	
8129P	XXXXXXXXXX	284.321
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	284.321	
(21)	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	6.898.866
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	55.736	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	6.954.602	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	2.381.892
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	2.381.892	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	7.337.426
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	145.088	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	7.482.514	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	1.853.980	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	744
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	744	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	744	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
(42)	25.000

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912	45.000
------	---------------

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913	
------	--

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921	
------	--

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891	
-----	--

 Autres emprunts

901	
-----	--

Dettes commerciales

8981	
------	--

 Fournisseurs

8991	
------	--

 Effets à payer

9001	
------	--

Acomptes sur commandes

9011	
------	--

Dettes salariales et sociales

9021	
------	--

Autres dettes

9051	
------	--

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061	
------	--

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922	
------	--

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892	
-----	--

 Autres emprunts

902	
-----	--

Dettes commerciales

8982	
------	--

 Fournisseurs

8992	
------	--

 Effets à payer

9002	
------	--

Acomptes sur commandes

9012	
------	--

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022	
------	--

 Impôts

9032	
------	--

 Rémunérations et charges sociales

9042	
------	--

Autres dettes

9052	
------	--

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062	
------	--

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	11,1	7,5
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE		
Produits non récurrents		
76	30.840	0
(76A)	30.840	0
(76B)	0	0
Charges non récurrentes		
66	165.255	76
(66A)	165.255	76
(66B)	0	0
RÉSULTATS FINANCIERS		
Intérêts portés à l'actif		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

PITON VALERIE

Exercice
3.940

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

AMORTISSEMENTS LINEAIRES
TAUX IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 20%
TAUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES :
CONSTRUCTIONS : 2 à 10 %
INSTALLATIONS : 2 à 12.5%
MOBILIER MATERIEL VEHICULES : 10 à 30%
LE STOCK EST VALORISE AU DERNIER PRIX D'ACHAT
LES CREANCES DOUTEUSES SONT CALCULEES SUIT L'ART. R308 BIS 20 DU CODE DE L'EAU

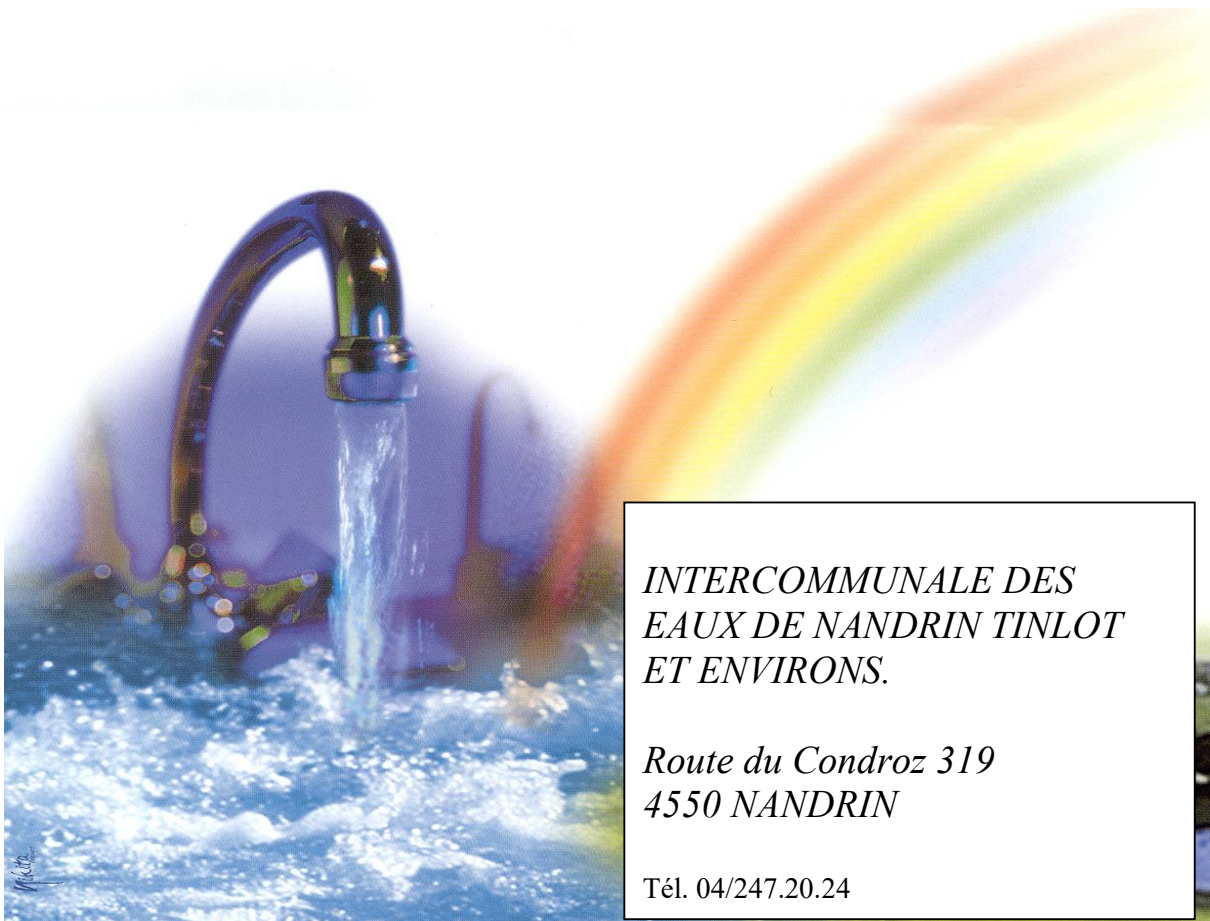
**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2023



Pose de la sécurisation à hauteur du village d'Abée



*INTERCOMMUNALE DES
EAUX DE NANDRIN TINLOT
ET ENVIRONS.*

*Route du Condroz 319
4550 NANDRIN*

Tél. 04/247.20.24

Composition des organes de gestion

Le Conseil d'administration

Président

*M. Eric COP

Conseiller communal à Nandrin

Vice-Président

*M. Grégory RACELLE

Conseiller communal à Tinlot

Administrateurs

*M. Bruno DAL MOLIN, Echevin à Modave

*M. Tristan FAGNOUL, Conseiller communal à Nandrin

*Mme Isabelle LEJEUNE, Conseillère communale à Nandrin

*M. Michel LEMMENS, Bourgmestre de Nandrin

*Mme Malory PLANCHAR, Conseillère communale à Nandrin

Observateur

*M. Sébastien HERBIET, Echevin à Nandrin

Le Comité de rémunération

Président

M. Eric COP

Membres

M. Bruno DAL MOLIN

M. Michel LEMMENS

M. Daniel POLLAIN

Le Comité d'audit

*Monsieur Grégory RACELLE

Le contrôleur aux comptes

*Cabinet PITON & Cie

Le Directeur

*M. Dominique FOULON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EXECUTIF.

à l'assemblée générale du 26 juin 2024 – Exercice 2023.

Fonctionnement des organes de gestion

Durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises.

Une réunion du comité de rémunération a été tenue en date du 24 mai 2023.

Un Conseil d'administration ouvert au public a été tenu en date du 28 juin 2023.

Conformément à l'arrêté du 22 avril 2004, deux Assemblées générales ordinaires ont été tenues en date du 28 juin 2023 et du 21 décembre 2023.

Faisant suite au décret du 29 mars 2018 et ses conséquences pour les intercommunales, un Comité d'audit a été tenu et a remis son rapport à l'Assemblée générale du premier semestre 2023.

Avant-propos

Crise Pfas.

L'exercice 2023 s'est clôturé par un évènement inattendu qui a marqué l'ensemble du secteur de l'eau et singulièrement l'IDEN qui a dû faire face contre toute attente à une obligation de restriction d'usage de l'eau à des fins alimentaires pour cause de présence de substances per- et polyfluoroalkylées, en abrégé Pfas.



Crise des Pfas : Purge du réseau durant la nuit

Cette obligation de restriction d'usage de l'eau sur base d'une future norme européenne qui entrera en application le 12 janvier 2026 a nécessité des prises de décision dans l'urgence afin d'assurer nos obligations de service à la population.

La gestion de cette crise réalisée en partenariat avec les communes de Nandrin, de Tinlot et de Modave a permis de mettre en évidence l'efficacité des différents services concernés et la bonne coordination des moyens à mettre en œuvre dans ce cas de figure.

Cependant, il est à souligner que les actes qui ont dû être posés dans l'intérêt de la population ont un impact direct sur les résultats de l'exercice 2023 mais également de l'exercice 2024 vu que les actions entreprises se sont étalées sur ces deux années.

Il est bon de noter que, compte tenu de cette future norme mais également des recommandations du Conseil Supérieur de la Santé, les infrastructures mises en place par nos services afin de garantir la qualité de l'eau distribuée, donne à l'IDEN une longueur d'avance sur nombre d'autres acteurs du secteur en matière de qualité des eaux de distribution.

Activité de production

Impact de la situation climatique sur les nappes phréatiques

Lors de cet exercice 2023, la capacité de production des deux captages en activité de l'Iden (Marnave et Armoulin) se situe dans une moyenne « normale ». Le puits de Fraiture est resté au repos et le marché de nettoyage du puits a été réalisé au mois de décembre avec remplacement de la pompe et des différentes sondes. Sa remise en service nécessitant une intervention sur l'armoire TGBT ainsi que des essais de pompage a été postposée compte tenu de la gestion de crise.

Un appoint à notre production propre est réalisé au niveau du village de Fraiture via la conduite d'adduction de la CILE. Cette liaison a été sollicitée d'avantage durant le mois de décembre afin de suppléer à l'arrêt des captages de l'Armoulin et de Marnave dans la soirée du 6 décembre 2023. Cette liaison a permis d'alimenter toute la partie du réseau se situant à l'Est de la route du Condroz (côté Ourthe).

Captage de Marnave

Le captage de la source de Marnave (Villers-le-Temple) n'a pas été l'objet en 2023 d'interventions spécifiques.

Il est à noter que les épicéas avaient été abattus et que seules les branches restent sur le terrain.

La sécurisation contre les inondations par débordement du ruisseau de Houripont est subordonnée à la réalisation d'une berge dans le cadre de la création d'une Zone d'Immersion Temporaire.

La décision de stopper provisoirement l'exploitation de la source de Marnave a été prise dans la soirée du 6 décembre 2023, le temps d'apporter une solution à la présence de Pfas dans l'eau du captage.



Pose de la conduite de sécurisation à hauteur du village d'Abée

Captage de l'Armoulin

Le puits de l'Armoulin a fonctionné normalement jusqu'au 6 décembre 2023, date à laquelle il a été mis à l'arrêt le temps d'apporter une solution à la présence de Pfas dans l'eau de ce captage.

Activité de distribution

Suppression des raccordements en plomb

Les travaux visant à la suppression totale du contact eau et plomb continuent par le remplacement de ces raccordements. Ceux-ci sont au nombre de 34 unités au 31 décembre 2023. Soit le remplacement de 10 raccordements en 2023.

Sur recommandation des services du SPW, les abonnés récalcitrants recevront un courrier les informant que le distributeur est déchargé de toute responsabilité en cas d'éventuel souci lié à la vétusté et à la nature du raccordement.

Seules des analyses d'eau spécifiques (FST) aux raccordements concernés doivent être réalisées jusqu'à élimination totale de ces derniers raccordements.

Rentabilité du réseau

Le différentiel entre le nombre de m³ d'eau injectés dans le réseau et le nombre de m³ « facturés » aux abonnés détermine la rentabilité de celui-ci.

Après des hausses consécutives depuis l'exercice 2017 qui nous avaient amené lors de l'exercice 2021 à un taux de rentabilité très confortable de 82,17%, suivi d'une diminution de 5,38% en 2022, nous revenons à un **taux de rentabilité de 81,32 % en 2023**.

Gestion administrative

Gestion du personnel

Personnel employé :

Faisant suite à l'absence de longue durée de Madame REGAÏA depuis le 21 août 2022, le Conseil d'administration a décidé en séance du 30 mars 2023 d'organiser un recrutement sur base d'un contrat « de remplacement » ¾ temps. La profession de comptable étant en pénurie et le type de contrat proposé n'incitant pas les candidats à postuler, de plus la situation incertaine de reprise du travail par Madame REGAÏA nous a amené à proposer à Madame LECOMTE de prolonger son activité au sein de l'Iden et de réorganiser le recrutement d'un nouvel agent sous contrat CDI après modification du cadre organique.

Madame REGAÏA bénéficiant d'une autorisation de reprise du travail à mi-temps médical dans un premier temps, a pu reprendre sa fonction de comptable au sein de l'Iden le lundi 23 octobre.

Le Conseil d'administration a proposé à Madame Murielle LECOMTE de l'épauler dans un premier temps jusqu'au 31 décembre 2023 pour assurer la transition et sa reprise.

Les démarches ont été réalisées auprès de l'Aviq et de la médecine du travail afin d'assurer un parcours d'intégration dans le monde du travail.

Personnel ouvrier :

Suite au départ d'un fontainier en janvier, en séance du 30 mars, le Conseil d'administration a pris la décision de lancer le recrutement d'un fontainier qui a commencé son activité au sein de l'équipe le 7 août 2023. Un second recrutement a été lancé à la suite du départ de Monsieur Roger qui a trouvé un travail administratif qui correspondait mieux à ses aspirations. Ce second recrutement a abouti à l'engagement d'un agent qui a débuté son activité le 1^{er} novembre 2023.

L'équipe fontainière est à présent complète.

Résultat de l'exercice et répartition

L'exercice 2023 se clôture par une perte de **260.397,86 €**.

Rappelons que l'exercice 2022 s'était clôturé par une perte de **92.855,89 €**, soit une augmentation de la perte de 167.541,97€.

Cette perte quoique impressionnante s'explique facilement.

En effet, celle-ci peut être scindée en deux parties :

- a) 163.397€ qui correspondent à l'impact direct de la crise Pfas

L'injonction de déclarer la restriction d'usage de l'eau a nécessité l'application de mesures d'urgence de manière à assurer la continuité du service à la population. Ces mesures d'urgence représentent un coût total chiffré au moment de la rédaction de ce rapport à 321.735,23€ htva dont 163.397€ sont impactés directement sur l'exercice 2023. Le solde sera affecté au prochain exercice.

- b) 97.000€ représentant une perte

Ce montant trouve son origine entre autres dans les éléments suivants :

- Le poste rémunération représente un impact non négligeable en augmentation de 43.939€. Ce poste est complexe à développer vu les différents mouvements qui se sont opérés dans le personnel fontainier et comptable durant cet exercice. Il faut ajouter à cela des évolutions barémiques ainsi que les indexations auxquelles s'ajoute une prime exceptionnelle accordée par le Conseil d'administration au personnel fontainier dans le contexte de la crise Pfas.
- L'augmentation du poste « réduction de valeur sur créances commerciales » s'explique par la mise en route des dossiers confiés en récupération qui ont pris du retard. Ceci représente une augmentation de 29.761€
- L'inflation de 4,06% sur un total de 1.870.000€ qui représentent les charges de fonctionnement de la société correspond à une augmentation moyenne de 36.000€.

Compte tenu de ces éléments, la trajectoire tarifaire quinquennale 2022 -> 2027 fixant l'évolution du coût vérité distribution fera l'objet d'une demande de modification afin d'assurer la pérennité de l'activité.

Répartition :

La perte sera prélevée sur la réserve disponible suivant les statuts de la société.

Evènements post clôture et prévisions futures :

La crise des Pfas à laquelle l'Iden a dû faire face contre toute attente en décembre 2023 est un évènement majeur que notre intercommunale a traversé grâce à la réactivité de ses équipes et à la participation active de ses communes associées.

Cette gestion de crise a certes laissé un impact financier non-négligeable sur sa trésorerie, mais l'Iden est également sortie renforcée sur deux aspects :

- a) L'Iden bénéficie maintenant d'une sécurisation d'approvisionnement supplémentaire via la connexion à la conduite d'adduction de la CILE à hauteur du village d'Abée ;
- b) Le système de filtration mis en place garanti une eau présentant une teneur en Pfas inférieure à 1ng/l.

Il place également l'Iden en avance sur bon nombre d'acteurs du secteur concernant la recommandation du Conseil supérieur de la Santé de ne pas dépasser 4 ng/l pour les quatre Pfas les plus courants.

De plus l'Iden est maintenant déjà prête à faire face aux futures normes relatives aux métabolites de pesticides pour lesquels le filtre à charbon actif est très efficace.

L'ensemble des frais engendrés afin de faire face à cette crise se chiffre à l'heure de la rédaction de ce rapport à la somme de 465.595,23€.

Ce montant global doit être scindé en deux catégories :

- Une catégorie représentant les frais liés à la gestion de l'urgence pour un montant de 321.735,36€. Une partie de cette somme est impactée sur l'exercice 2023, le solde de 158.338€ le sera sur l'exercice 2024, la comptabilisation se faisant sur base de la date de réception des factures (voir tableau en annexe).
- Une catégorie de frais correspondants à la mise en place du système de filtration qui représente un avantage pour le futur tel qu'expliqué ci-dessus et qui devront être portés en investissement sur les prochains exercices.

Tel qu'expliqué précédemment, une modification de la trajectoire tarifaire du CVD fera l'objet d'un dossier début du second semestre 2024.



Mise en place du filtre à charbon actif

En référence au point 2 de l'article 96 du code des sociétés, section II, il est à signaler qu'il n'y a pas d'évènement important connu survenu après la clôture de l'exercice.

En référence au point 3 de ce même article, il n'y a pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Liste non exhaustive de marchés et procédures négociées lancés durant l'exercice 2023 :

- Marché de nettoyage du puits de Fraiture avec remplacement de la pompe et des sondes attribué à la société Forage Etienne ARNOULD, Chemin de Sainte-Ode, 18 à 6971 Champlon pour le montant de base de 18.365,36€ htva.
- Carte automate château d'eau, prix négocié via un de nos sous-traitants John Cockerill CMI Balteau Av Greiner 1 à 4100 Seraing : 540€ htva.
- Groupe électrogène Europower 3300W : prix Dolmar Belgique route de Borchamps 12 6900 Marche-en-Famenne : 890€ htva
- Foreuse Hilti TE 3-M + coffret et kit forets : 645€ htva.
- Pilonneuse de chantier Bobcat R60P : 2.550€ htva

Infrastructures administratives et techniques

Site administratif :

Les travaux du site administratif sont achevés mais restent en attente de quelques finitions en service après-vente.

Commentaire sur "Exercice 2023"

Modification réseau à charge de l'I.D.E.N.

Remplacement de **253** compteurs abonnés ne répondant plus au prescrit légal.

Investissement pour pose de conduite à charge de l'I.D.E.N.

Néant

Equipement "lotissements" payé par tiers

Néant

Informations générales sur le réseau

La longueur des conduites principales du réseau est de 145 km 512 m.

Les unités de production se composent de trois captages :

- la source de Marnave située rue de la Forge à Nandrin mise en service en 1952 ;
- le puits de Grand Loup situé En Tige de Ville à Fraiture mis en service en 1992 sécurisé via une conduite de liaison avec le réseau de la CILE posée en 2019 et finalisée en 2020;
- le puits d'Armoulin situé rue à la Croix à Scry mis en service en 2012 et mis hors service en 2024 suite à la Crise des Pfas.
- Une station de pompage située à Villers-le-Temple avec deux groupes motopompe et deux réservoirs d'une capacité de 120 m³ chacun. Cette station a été mise en service en 1952 et ses parties « génie-civil » et « électromécanique » rénovées en 2014. Une unité de filtration installée en 2023/2024.



Un château d'eau de 33 m de hauteur avec un réservoir supérieur de 325 m³ et un réservoir inférieur de 200 m³ situé à Scry. Cet ouvrage a été mis en service en 1952.

Une station avec groupe de surpression à vitesse variable et deux réservoirs d'une capacité 30 m³ et 100 m³ située à Fraiture. Cette station a été mise en service début 1992.

Une station avec groupe de surpression à vitesse variable sans réservoir située à Abée. Cette station a été mise en service en décembre 1992.

Une station avec groupe de surpression à vitesse variable et deux réservoirs d'une capacité de 150 m³ chacun située à Nandrin. Cette station a été mise en service en décembre 1994.

20 fouilles ont été effectuées sur les conduites du réseau pour la réparation de différentes fuites.

Succursales :

Néant

Utilisation des instruments financiers :

L'Intercommunale n'ayant pas la possibilité de gérer ses avoirs au travers de placements à risques, ceux-ci sont gérés via des comptes à vue, de livrets d'intérêts, de comptes à terme.

Trésorerie :

Les évènements de décembre 2023 n'auront un impact sur la trésorerie que sur l'exercice 2024.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE « INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE NANDRIN TINLOT ET ENVIRONS » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE NANDRIN TINLOT ET ENVIRONS (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels la société « INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADRIN-TINLOT ET ENVIRONS » SA durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.992.480,08 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 260.397,86 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, les autres documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Beaufays, le 23 mai 2024

S.R.L. PITON & Cie
Réviseurs d'Entreprises

Commissaire
Représentée par Valérie PITON
Réviseur d'entreprises



BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	10,6	1	11,1	7,5
Nombre d'heures effectivement prestées	101	5.620	945	6.565	7.550
Frais de personnel	102	502.500	84.495	586.995	543.056

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

- Hommes
 - de niveau primaire
 - de niveau secondaire
 - de niveau supérieur non universitaire
 - de niveau universitaire
- Femmes
 - de niveau primaire
 - de niveau secondaire
 - de niveau supérieur non universitaire
 - de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

- Personnel de direction
- Employés
- Ouvriers
- Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	10	1	11
110	7	1	10
111	3		1
112			
113			
120	9		9
1200	5		5
1201	2		2
1202	2		2
1203			
121	2	1	2
1210	1		1
1211			
1212	1	1	1
1213			
130			
134	3	1	4
132	7		7
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4		4
305	3		3

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'Administration

Comité de rémunération du 22 mai 2024

Présents: MM.

COP ERIC	Président
DAL MOLIN Bruno	
LEMMENS Michel	
PLANCHAR Malory	
RACELLE Grégory	
FOULON Dominique	Directeur

Objet :

Ouverture De la séance, 20h00

Point unique

*Rapport
de
rémunération exercice
2023*

1. L'ordre du jour de la réunion a pour trait d'établir un rapport écrit annuel. *Celui-ci qui porte sur la pertinence des rémunérations et autres avantages, pécuniaires ou non, alloués aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de rémunération. Il s'agit bien de justifier les montants théoriques prévus et non d'établir un relevé individuel. L1523-17 §2 du CDLD (décret du 29 mars 2018).*

Le président présente le rapport suivant :

Présidence :

Rémunération annuelle brute : 11.445,44 €
Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.

Vice-présidence :

Pas de rémunération spécifique allouée à ce mandat.
*Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.
Seuls les jetons de présence aux réunions sont alloués.*

Conseil d'administration :

Rémunération globale annuelle brute : 4.076,597 €
Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.

Comité de rémunération :

Ce mandat est exécuté à titre gratuit.

Comité d'audit :

1 jeton de présence = 139,993 € brut
Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.

Poste de direction :

Rémunération légale suivant l'échelle barémique de niveau A.
Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.

Le comité en prend acte et valide ces chiffres et les transmettra au Conseil d'administration.

Levée de la séance 20h15

Pour le Comité de rémunération,	
Le Directeur, D. FOULON	Le Président, E. COP

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
Temps partiel
Total en équivalents temps plein (ETP)

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	10,6	8,4	2,2
1002	1,0	1,0
1003	11,1	8,4	2,7
Nombre d'heures effectivement prestées			
1011	5620,0	5449,0	171,0
1012	945,0	945,0
1013	6565,0	5449,0	1116,0
Frais de personnel			
1021
1022
1023	271002	187018	83984
Montant des avantages accordés en sus du salaire			
1033

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	5,7	4,4	1,3
1013	7550,0	6178,0	1372,0
1023	253814	199826	53988
1033

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	10	1	11,0
110	7	1	10,0
111	3	3,0
112
113
120	9	9,0
1200	5	5,0
1201	2	2,0
1202	2	2,0
1203
121	2	1	3,5
1210	1	1,0
1211
1212	1	1	1,5
1213
130
134	3	1	4,0
132	7	7,0
133

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150
151
152

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4	4,0
210	1	1,0
211	3	3,0
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
 - Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3	3,0
310	2	2,0
311	1	1,0
312
313
340
341
342
343	3	3,0
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5811
5802	5812
5803	5813
58031	58131
58032	58132
58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour l'entreprise	5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour l'entreprise	5843	5853